

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 7

Artikel: Le centenaire de l'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fausse et sur le but impossible de l'uniformité, contraire à la vie. Il faut reconnaître que, dans tel cas donné, il pourra arriver que les considérations dues à la régénération l'emportent sur celles dues à l'accroissement. Le moment: organisation administrative; le moment: voies de vidange: le moment: main d'œuvre, etc., etc., pourront dans certains cas ou pendant un certain temps l'emporter sur les moments que la méthode de contrôle met en vedette. Il pourra arriver souvent que la nécessité de créer de l'ordre, nécessité à satisfaire avant toute chose, oblige à mettre à l'arrière-plan les buts cultureux. Mais il n'en restera pas moins que toute sylviculture, pour être scientifique, doit tendre à se constituer aussitôt que possible sur une base expérimentale et faire la place la plus réduite possible aux spéculations; mais, faire de l'expérimentation, ce sera encore et toujours formuler des hypothèses, faire des essais et les contrôler en comptant, pesant et mesurant, en mesurant, pesant et comptant, non pas une fois pour toutes au moment de partir, mais d'étape en étape.

H. By.

Le centenaire de l'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy.

Nos voisins de France s'apprêtent à célébrer le centenaire de leur Ecole nationale des eaux et forêts. C'est, en effet, le 1^{er} janvier 1825 que la célèbre école de Nancy put ouvrir ses portes. On peut affirmer que c'est une des plus vieilles au monde puisqu'à ce moment seules existaient déjà celles de Mariabrunn en Autriche (1813), d'Aschaffenburg en Bavière (1820) et de Hohenheim en Württemberg (1820). Ces trois écoles allemandes ayant disparu récemment, remplacées par d'autres, il est donc permis de dire que l'Ecole française est aujourd'hui la plus ancienne des Ecoles forestières existantes. Ce n'est pas le moindre de ses titres de gloire.

Examinons rapidement quelle fut la genèse de la création de la vieille Ecole.

Sous l'ancien régime, à partir de 1554, les fonctions de l'Administration des eaux et forêts constituaient des *offices* que le roi vendait à prix d'argent. Dans le cours du XVII^e siècle, les titulaires obtinrent de plus l'hérédité de leurs charges. Ce système qui nous paraît si vicieux, aujourd'hui, avait pourtant donné d'assez bons résultats. L'esprit de corps s'était très vite développé. Il s'était formé un certain nombre de familles forestières: d'où un

ensemble de traditions soigneusement conservées, et qui concourraient à assurer la bonne gestion de forêts considérées par leurs régisseurs comme un patrimoine quasi-familial. A partir de 1669, l'admission de nouveaux titulaires fut subordonnée à une sorte d'examen d'entrée. L'instruction professionnelle se transmettait avec soin, en même temps que les observations séculaires faites par les prédécesseurs. „C'est ainsi, écrit le professeur Ch. Guyot, qu'à côté de forestiers grands seigneurs, courtisans ou même poètes, comme fut le bon La Fontaine, il s'en trouvait d'autres tels que les de Froidour, les Pecquet, les Chailland, attachés à leurs devoirs, capables de comprendre et d'appliquer les principes de la science forestière moderne, qui a pour créateurs Buffon et Duhamel du Monceau.“

Le personnel des maîtrises ne survécut pas à la Révolution. Durant l'Empire, les fonctions forestières sont fréquemment attribuées, comme supplément de retraite, à d'anciens militaires, qui pour la plupart laissent aux gardes tout le soin des opérations techniques; les traditions administratives se perdent. Frappé par ces faits, un ancien fonctionnaire du Palatinat Van Recum propose, dans un opuscule daté de 1807, de fonder en France des écoles forestières, autant que de conservations. Cette proposition, perdue d'abord au milieu du tumulte de l'Empire, fut reprise en 1821 par un employé de l'Administration centrale des eaux et forêts, Baudrillart. Mais ce dernier estime que pour le début une école suffit, avec deux années d'études et trois professeurs.

Le projet de Baudrillart put être mis promptement à exécution. L'Ordonnance royale du 26 août 1824, qui organise la Direction générale des forêts, contient la disposition suivante qui est la première charte organique de l'Ecole supérieure des forêts :

„Art. 8. — Il sera établi, près de l'Administration des forêts et sous la surveillance du directeur général, une école dans laquelle seront enseignées toutes les parties de l'histoire naturelle, des mathématiques et de la jurisprudence qui ont plus spécialement rapport avec les bois et forêts. Le choix des professeurs, les règlements relatifs à l'organisation forestière, au nombre et à l'admission des élèves, au système et à la durée des études, seront approuvés par le ministre, sur le rapport du directeur général, et après avoir été délibérés dans le Conseil d'administration. Le ministre déterminera également, par règlement, dans quelle proportion, après avoir achevé leur cours d'études, les élèves concourront aux places vacantes de gardes généraux des forêts.“

C'est en application de cette ordonnance que fut fondée l'Ecole de Nancy. Son histoire fut parfois assez mouvementée, tant à cause

de questions de discipline que de démêlés qui surgirent parfois entre le personnel enseignant et le Directeur général des forêts. Il fut même question, à certain moment, du déplacement de l'Ecole dans une plus petite ville que Nancy où les étudiants fussent moins exposés aux tentations de la vie facile. On alla jusqu'à envisager la suppression totale de l'Ecole, vers 1838, et son remplacement par de simples écoles secondaires.

Mais le bon sens des Français l'emporta chaque fois, si bien que l'enseignement forestier supérieur put se continuer sans interruption, à Nancy, durant un siècle.

L'histoire de l'Ecole de Nancy jusqu'en 1898 a été écrite dans un beau livre dû à la plume de M. le professeur Ch. Guyot, ancien directeur, auquel nous renvoyons ceux qui seraient désireux d'en apprendre le détail.¹ Nous pouvons les assurer qu'ils y trouveront un réel plaisir.

Nous pouvons d'autant mieux renoncer à étudier en détail le côté historique de l'Ecole de Nancy que, sauf erreur, une publication à ce sujet est en préparation. Nous y reviendrons, s'il le faut, plus tard.

Comparée avec l'Ecole forestière de Zurich, l'Ecole de Nancy offre cette particularité d'être un établissement spécial, autonome, alors que celle de Zurich est une division de l'Ecole polytechnique fédérale. Leur organisation diffère donc de façon essentielle. A Nancy, le nombre des élèves est fixé d'avance; à Zurich, il n'est soumis à aucune restriction. Chez nous, les étudiants jouissent d'une liberté académique complète; à Nancy, c'est l'internat avec obligation de loger dans les bâtiments de l'Ecole. D'autre part l'élève forestier français, qui reçoit un enseignement militaire obligatoire, devient dès sa sortie de l'Ecole fonctionnaire de l'Etat ayant droit à rétribution. En Suisse, l'Etat n'assume vis-à-vis de l'étudiant forestier qui a achevé ses études aucune autre obligation que celle de veiller à son stage pratique — lequel s'achève par l'examen d'Etat —; il ne lui paie pendant ce stage qu'une modeste rétribution mensuelle de 100 fr., qu'au surplus il est déjà question de supprimer complètement.

Ce qui précède montre que les conceptions qui règnent en ces matières dans les deux pays sont assez différentes. Elles s'ex-

¹ *Ch. Guyot*: L'enseignement forestier en France. L'Ecole de Nancy. — Editeur: Crépin-Leblond à Nancy. 1898.

pliquent, dans une certaine mesure, en ce qui a trait aux conditions d'engagement, par le fait que l'Etat français est un gros propriétaire forestier, tandis que la Confédération suisse ne possède que peu ou pas de forêts. Le souci de former des forestiers instruits est né, en France, de celui de gérer convenablement le domaine forestier de l'Etat. En Suisse, ce besoin étant inexistant on conçoit que la nécessité d'une Ecole forestière se soit fait sentir plus tard : il s'est agi, pour notre pays, avant toute chose, de former des techniciens capables de venir en aide aux communes propriétaires de forêts.

Touchant un point encore, les deux Ecoles offrent une dissemblance. A Nancy, le directeur est un fonctionnaire permanent, nommé par le Gouvernement, tandis qu'à Zurich le doyen est élu pour quatre ans, au maximum, par le collège des professeurs de l'Ecole.

Parmi les avantages incontestables du système de l'Ecole forestière indépendante, il faut citer celui de disposer, pour les exercices sur le terrain, ceux de l'aménagement surtout, de forêts propres ou dont elle a la jouissance complète. Celle de Nancy en bénéficie largement : elle dispose aux environs de Nancy, dans les Vosges, dans les Pyrénées et ailleurs encore, de vastes forêts, dont elle a la gérance complète et aussi les revenus. Ces forêts mesurent une superficie totale de plusieurs milliers d'hectares. C'est là un avantage inestimable pour l'enseignement.

L'Ecole forestière suisse est très mal partagée en ce qui concerne les exercices pratiques en forêt. Elle ne possède pas le moindre petit coin de bois et n'a pas davantage l'obligation de gérer une forêt quelconque. Pour la formation pratique des jeunes forestiers, c'est incontestablement une très grosse lacune dont les effets fâcheux se font sentir toujours plus.

Nous avons parlé plus haut du directeur de l'Ecole de Nancy. Ses fonctions spéciales, ses compétences très étendues lui confèrent une importance considérable. Ce fut une chance pour la jeune école d'avoir à sa tête, en 1825, comme premier directeur un forestier remarquable M. Lorentz qui fut longtemps le seul professeur. Devenu administrateur des forêts, à Paris, il fut remplacé en 1830 par M. de Salomon. A ce dernier succéda en 1838 M. Parade, le gendre de M. Lorentz, lequel resta en fonction durant 26 ans, un des plus brillants sylviculteurs dont la France

puisse s'enorgueillir et dont la féconde action sur ses nombreux élèves fut durable. A sa mort, survenue en 1864, il fut remplacé par M. Nanquette auquel succéda, en 1880, M. Puton. Depuis 1893, le poste de directeur a été occupé successivement par MM. Boppe, Guyot et Vivier; aujourd'hui, il l'est par M. Guinier, qui remplit ses difficiles fonctions avec la plus réelle distinction.

Il serait intéressant de passer en revue les questions relatives à l'enseignement dans la haute école française et de voir comment il est organisé. Mais ce serait sortir du cadre de cette simple causerie pour laquelle, au reste, la place est forcément limitée. Il nous suffira de noter que plusieurs de ses professeurs ont compté parmi les premiers sylviculteurs de leur temps. Ils ont su, tout en tenant compte équitablement de la préparation pratique de leurs étudiants, donner la première place, dans leur enseignement, au côté scientifique. Si l'on considère, d'autre part, les conditions sévères appliquées pour l'admission des élèves, la belle préparation exigée de ceux-ci, on s'explique sans autre pourquoi l'Ecole de Nancy a su fournir à la France, depuis un siècle, un personnel forestier supérieur de premier ordre. Personnel chez lequel la tradition, l'esprit de corps, l'amour de la forêt et une haute conception de son devoir ont permis la constitution de tant de ces belles forêts domaniales et communales dont la richesse fait l'admiration de ceux qui ont la chance de pouvoir parcourir les diverses régions de la France.

L'enseignement forestier à Nancy a fait preuve d'une remarquable unité de doctrine touchant le traitement des futaies. On n'y retrouve pas, comme dans d'autres pays, la trace d'engouements passagers pour telle méthode de coupe, basée sur des spéculations qui n'ont rien à voir avec les lois de la nature, et qui plus tard, ne manqua pas de faillir lamentablement. Les sylviculteurs qui enseignèrent à Nancy n'ont pas cru pouvoir corriger les lois auxquelles sont soumis l'accroissement et le développement des forêts. Il leur a suffi d'apprendre à scruter ces lois et de montrer aux forestiers comment ils doivent s'y conformer pour tirer de la forêt son rendement le meilleur. Le génie français, fait de clarté et de mesure, a dicté aux représentants de l'enseignement forestier cette ligne de conduite dont ils ont su ne pas dévier. Ce en quoi ils ont fait preuve de sagesse.

Vraie, il y a un siècle déjà, la belle maxime de Parade:

„Imiter la nature, hâter son œuvre, telle est la maxime fondamentale de la sylviculture“, le reste aujourd'hui encore et toujours. Ce sera l'éternel honneur de l'Ecole forestière de Nancy d'avoir, la première de toutes, contribué à en faire définitivement la preuve. Aussi tous les vrais forestiers lui apportent-ils, à l'achèvement de ce premier siècle d'existence, l'hommage de leur admiration, le tribut de leur reconnaissance et leurs vœux les plus chaleureux pour sa prospérité future. L'Ecole de Nancy a bien mérité de la forêt.

H. Badoux.

Rajeunissement naturel du pin noir d'Autriche dans le canton de Vaud.

La nature semble parfois avoir des caprices, alors que tout simplement elle nous explique les conditions exigées par certaines plantes pour se reproduire en dehors de leurs limites naturelles. Tel est le cas, par exemple, de ces pins noirs d'Autriche croissant dans un mur, en pleine ville de Neuchâtel, alors qu'il n'en existe peut-être aucun dans les forêts de ce canton, bien que cette essence y ait été introduite il y a au moins un demi-siècle.¹

Nous avons bien entendu parler de semis naturels de ce pin dans les forêts aux environs de Bienne, mais dont nous ne dirons rien ici, avec l'espoir que les lecteurs du *Journal forestier suisse* seront renseignés directement par l'administration forestière de cette ville.

* * *

Le *Pinus austriaca* (Höss) est le seul des *Pinus Laricio* (Poir.) qui ait été introduit en Suisse romande pour le boisement des sols secs, peu profonds et pierreux de la région du vignoble, entre les Alpes et le Jura suisse, jusqu'à l'altitude de 700 m, voire même de 1100 m (à la Joux de Provence).

En janvier 1844, la commission des forêts du canton de Vaud fit une commande de 50 livres (25 kilos) de graines du pin noir d'Autriche à un marchand grainier du Tyrol, puis de 20 livres en 1847, de 15 livres en 1850, de 20 livres en 1853, etc.

¹ Rappelons à cette occasion l'intéressant article de M. Badoux dans le „Journal forestier suisse“ de 1915, page 25, sur „La Rocaille de Chillon“, mentionnant un semis naturel du thuya de Chine qui s'est développé dans une paroi de roche calcaire. Le pin noir y fait défaut, bien que des plantes de cette espèce se trouvent dans le voisinage.